



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 juin 2025
Français
Original : anglais

République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Par sa résolution 2759 (2024), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2025 et prié le Secrétaire général de faire rapport sur son application tous les quatre mois. On trouvera dans le présent rapport des informations actualisées sur les principaux faits survenus en République centrafricaine depuis le rapport en date du 14 février 2025 (S/2025/97).

II. Situation politique

2. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour faire avancer le processus de paix, obtenant des résultats positifs s'agissant du retour des principaux groupes armés actifs à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, et s'agissant également de l'élargissement et de la consolidation de la coopération bilatérale aux niveaux international et régional. Par ailleurs, la situation politique a été marquée par les préparatifs électoraux, notamment l'achèvement des inscriptions sur les listes électorales, alors que les désaccords entre le Gouvernement et l'opposition politique au sujet du processus électoral, de l'espace politique et civique, et concernant des questions de gouvernance, ne sont toujours pas résolus.

Évolution de la situation politique

3. Au cours de la période considérée, des mobilisations publiques répétées se sont produites, principalement à Bangui, en faveur et contre un éventuel troisième mandat présidentiel pour le Président Faustin Archange Touadéra. Le 18 février, la plateforme des Jeunes de la majorité présidentielle et des jeunes se réclamant de certains partis politiques d'opposition se sont rassemblés pour publier un mémorandum dans lequel ils demandaient au Président Touadéra de se porter candidat à la prochaine élection présidentielle. Le 26 mars, la plateforme de la majorité présidentielle, Bé Oko, composée de partis politiques affiliés à la majorité au pouvoir, a tenu une assemblée extraordinaire qui a abouti à la publication d'un mémorandum demandant à M. Touadéra de contester l'élection. Le 12 avril, des organisations de jeunes et d'étudiants ont présenté un mémorandum similaire au Président.



4. Certains dirigeants de l'opposition ont remis en question le statut juridique de diverses organisations qui avaient exprimé leur soutien à M. Touadéra, accusant la majorité au pouvoir de mobiliser des groupes dissidents de l'opposition non enregistrés pour organiser des manifestations en soutien à la candidature du Président à un troisième mandat. Ils ont également dénoncé les arrestations arbitraires et l'intimidation des dirigeants de l'opposition, la perturbation des rassemblements de l'opposition et l'utilisation frauduleuse des noms et des emblèmes des partis politiques d'opposition. Le 20 février, le chef du Mouvement de libération du peuple centrafricain, Martin Ziguélé, a condamné comme illégale l'utilisation des emblèmes du parti lors du rassemblement du 18 février, accusant la majorité au pouvoir de chercher à créer des divisions au sein du Mouvement. Le 2 avril, le parti Kwa Na Kwa (KNK) a publié une déclaration dénonçant l'utilisation abusive présumée des emblèmes du parti lors d'un rassemblement pro-gouvernemental le 30 mars par des personnes qui s'étaient identifiées comme « KNK Nouvelle vision ».

5. Le 20 mars, le Procureur de la République du tribunal de première instance de Bangui a annoncé l'arrestation de Christian et Eusèbe Dondra, frères de l'ancien Premier Ministre et chef du parti d'opposition Unité républicaine, Henri-Marie Dondra, en lien avec des allégations d'implication dans des activités destinées à saper les institutions de l'État. Au 1^{er} juin, les frères étaient toujours en détention provisoire. Le 23 mars, un autre chef de l'opposition, Anicet Georges Dologuélé, a dénoncé l'interruption par la gendarmerie d'une réunion de son parti, l'Union pour le renouveau centrafricain, à Bégoua, dans la préfecture de Bangui. Les dirigeants de l'opposition ont qualifié ces incidents de violations des droits civils et politiques.

6. Le 4 avril, en réponse aux violations des droits civils et politiques dont il avait été fait état, le Bloc républicain pour la défense de la Constitution du 30 mars 2016 a organisé une manifestation pacifique à Bangui pour s'opposer à un troisième mandat de M. Touadéra. Des membres et des sympathisants de partis politiques d'opposition, dont Kwa Na Kwa et la Marche pour la démocratie et le salut du peuple, se sont joints à la manifestation. La marche a d'abord été interdite par le Gouvernement pour des raisons d'ordre public, mais elle a été autorisée à se dérouler, avec l'appui de la MINUSCA, en coordination avec les Forces de sécurité intérieure.

7. Le 30 mars, le président Touadéra s'est adressé à la nation à l'occasion du neuvième anniversaire de sa présidence, soulignant les progrès réalisés dans l'extension de l'autorité de l'État, la fourniture de services de base et les réformes politiques, y compris la constitution de 2023, tout en appelant à l'unité et à la continuité institutionnelle avant les élections générales devant se tenir en 2025 et en mettant en garde contre toute tentative de déstabilisation. Le Président a fait part de son ouverture au dialogue politique avec la coalition d'opposition politique, le Bloc républicain pour la défense de la Constitution du 30 mars 2016, qu'il a engagée à clarifier les questions sur lesquelles elle souhaitait que porte le dialogue.

8. Le 21 avril, le Conseiller spécial de la Présidence de la République a annoncé que le président Touadéra avait accepté un dialogue politique avec le Bloc républicain pour la défense de la Constitution du 30 mars 2016, qui serait mené par le Gouvernement sans la participation directe du Président. Le 23 avril, répondant à cela, le Bloc républicain pour la défense de la Constitution du 30 mars 2016 a réitéré son appel à un dialogue direct avec le Président, rejetant tout dialogue limité aux fonctionnaires du Gouvernement. La coalition a insisté pour qu'un médiateur africain de haut niveau facilite les discussions, soulignant que seul un dialogue structuré avec le Président pouvait contribuer à éviter un regain d'instabilité politique et à garantir des élections crédibles. Le 29 avril, le Ministre de la communication et des médias et porte-parole du Gouvernement a rejeté la demande concernant un médiateur africain de haut niveau, déclarant que le dialogue serait mené dans le cadre de la Constitution.

Processus de paix

9. Le 6 février, le Président a supervisé la commémoration du sixième anniversaire de la signature de l'Accord politique. À cette occasion, des déclarations ont été faites par des groupes armés signataires, des organisations religieuses et des représentants des garants et des facilitateurs, qui ont reconnu les progrès accomplis et souligné la nécessité d'un engagement soutenu pour mettre en œuvre les dispositions en suspens, concernant notamment le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, et la tenue d'élections locales. Le Président a demandé aux partenaires d'intensifier leur soutien politique, technique et financier à la mise en œuvre complète de l'accord politique, en vue d'une paix et d'un développement durables.

10. Le 23 avril, le Président a annoncé que les dirigeants de Retour, réclamation et réhabilitation (3R) et de l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC) s'étaient engagés à cesser les hostilités et à rejoindre l'Accord politique à la suite de discussions à N'Djamena facilitées par les autorités tchadiennes. L'accord, signé le 19 avril, prévoit un cessez-le-feu, la dissolution des deux mouvements et la mise en place de sites de cantonnement pour promouvoir le désarmement et la réintégration. Le Président a souligné l'importance de l'inclusion et demandé aux chefs coutumiers de participer au processus. Le 26 mai, il a présidé une réunion de haut niveau à Bangui avec les garants et les facilitateurs de l'Accord politique, ainsi qu'avec des partenaires internationaux, afin de passer en revue les préparatifs des prochains pourparlers avec les chefs des groupes armés 3R et UPC, prévus pour le mois de juin.

11. Le 5 mai, le chef de la Coalition militaire de salut du peuple et de redressement et du groupe armé autodissous Révolution et justice-Sayo, signataire de l'Accord politique, Armel Sayo, a été transféré à Bangui par les autorités camerounaises, après son arrestation le 17 janvier à Douala. Le Procureur de la République près le tribunal de première instance de Bangui enquête sur cette affaire ainsi que sur les dossiers de 26 autres personnes, notamment dans le cadre d'une association de malfaiteurs présumée.

12. Les mécanismes préfectoraux de mise en œuvre établis dans le cadre de l'Accord politique ont continué à entreprendre des initiatives visant à promouvoir la paix et la cohésion sociale et à prévenir les conflits liés à la transhumance et les conflits intercommunautaires. En février, un mécanisme a assuré la médiation d'un conflit entre éleveurs et agriculteurs à Bokolobo et à Goubali, dans la préfecture de la Ouaka, ce qui a abouti à un engagement mutuel des parties à résoudre leurs désaccords par des moyens pacifiques. Le 13 février, dans la préfecture de la Nana-Mambéré, après qu'il a été fait état d'exactions commises sur la personne des civils par des personnes non identifiées, ce mécanisme a mené une mission de vérification à Ndiba-Moellé et à Lokoti-Mbangui, suivie d'un dialogue communautaire avec 60 participants, dont 10 femmes, sur les préoccupations locales en matière de sécurité, afin de sensibiliser aux mécanismes d'alerte précoce. Le 10 mars, à Paoua, dans la préfecture de Lim-Pendé, le mécanisme a contribué à la désescalade des tensions intercommunautaires dans le village de Koundé grâce au dialogue avec des groupes d'entraide et des combattants des 3R, ainsi qu'avec des combattants affiliés à la Coalition des patriotes pour le changement (CPC) qui ont exprimé un intérêt pour le processus de paix.

13. Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement des combattants affiliés à des groupes armés qui sont restés dans le cadre de l'Accord politique, et des combattants qui ont exprimé leur volonté de déposer les armes et d'être démobilisés.

14. La Banque mondiale et le Fonds pour la réintégration ont continué à soutenir les activités de réintégration socio-économique dans les préfectures de la Basse-Kotto, de la Haute-Kotto, du Haut-Mbomou, de Lopaye, du Mbomou, de l'Ombella-

Mpoko, de l'Ouham et de la Ouaka. Au 1^{er} juin, 463 ex-combattants, dont 44 femmes et 409 éléments affiliés à des groupes armés, qui ne remplissaient pas les conditions requises pour participer au programme national de désarmement, ainsi que des membres de la communauté, ont suivi une formation professionnelle, bénéficié d'un soutien psychosocial et pris part à des initiatives génératrices de revenus.

15. La Mission a continué à mettre en œuvre des projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité à Bangui et dans 10 préfectures, prévoyant des formations professionnelles, des activités génératrices de revenus et la remise en état des infrastructures. Ces projets venaient également étayer les initiatives de sensibilisation et de renforcement des capacités menées par la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre afin de promouvoir la remise volontaire d'armes. Les deux premiers bureaux régionaux de cette commission ont été ouverts, avec l'appui de la MINUSCA, à Bimbo et à Boali (préfecture de l'Ombella-Mpoko).

Opérations électorales

16. Le 25 février, l'Autorité nationale des élections a présenté un calendrier électoral révisé, fixant la deuxième phase d'inscription des électeurs du 11 au 24 mars et reportant les élections locales du 13 juillet au 31 août 2025, invoquant des retards lors de la première phase d'inscription des électeurs. Le 26 février, le Comité national de sécurisation du processus électoral, coprésidé par la Ministre de la défense nationale de la reconstruction de l'armée et la Représentante spéciale, a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan intégré de sécurisation des élections en amont de la deuxième phase d'inscription des électeurs, notant des améliorations dans la préparation et la coordination de la sécurité, en s'appuyant sur les enseignements tirés de la première phase.

17. L'Autorité nationale des élections a lancé la deuxième phase du processus d'inscription des électeurs le 11 mars comme prévu, avec le concours de la MINUSCA et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ce processus a couvert neuf préfectures, des localités où les centres d'inscription n'avaient pas ouvert lors de la première phase, et 15 pays sélectionnés pour le vote de la diaspora. L'opération s'est achevée le 24 mars dans la plupart des zones, bien que certains centres aient prolongé leurs opérations en raison de contraintes logistiques. Le 2 avril, lors d'une conférence de presse conjointe avec la MINUSCA, l'Autorité nationale des élections a indiqué que 99 % des centres d'inscription des électeurs prévus pour la deuxième phase étaient opérationnels et qu'aucun incident de sécurité n'avait été enregistré.

18. En coordination avec les forces nationales de défense et de sécurité, la MINUSCA a apporté un soutien en matière de sécurité pour l'inscription des électeurs en menant des opérations de stabilisation dans les zones à haut risque, en déployant des bases d'opérations temporaires et des renforts dans plusieurs préfectures, en sécurisant les sites d'inscription en organisant des patrouilles et des escortes pour le personnel chargé de l'inscription des électeurs et le matériel connexe.

19. Le Gouvernement, en collaboration avec la MINUSCA et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), a continué à mener des actions de sensibilisation pour accroître l'inscription des femmes sur les listes électorales, y compris celles qui ne disposent pas de pièces d'identité officielles. Au 10 avril, la MINUSCA et ONU-Femmes avaient mené 652 activités de sensibilisation et d'éducation civique dans tout le pays, touchant 48 892 femmes.

20. Le 4 mai, l'Autorité nationale des élections a publié la première liste électorale provisoire à l'échelle du pays afin de permettre aux citoyens de consulter les données

relatives aux électeurs, de faire d'éventuelles réclamations et de demander des corrections. Le 6 mai, elle a annoncé une suspension temporaire de cette opération afin de remédier à l'omission de nombreux noms d'électeurs et à d'autres anomalies techniques. Le groupe de travail électoral, présidé par le Ministre des finances et du budget, s'emploie en coordination avec les parties prenantes à résoudre les divergences et à améliorer l'intégrité et la fiabilité des listes électorales. Le 17 mai, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi proposé par le Gouvernement, suspendant l'application de l'article 18 du code électoral, qui exige l'achèvement de la mise à jour du registre des électeurs un an avant la tenue des élections, ce qui donnerait le temps d'achever la révision du registre conformément au cadre juridique.

21. Le 24 avril, l'Autorité nationale des élections a présenté un budget révisé pour les élections locales, qui est passé de 19 à 21,8 millions de dollars (12,4 millions de dollars provenant du fonds commun administré par le PNUD et 9,4 millions de dollars gérés par l'Autorité nationale des élections), ce qui reflétait les coûts supplémentaires encourus lors du processus d'enregistrement des électeurs. Au 1^{er} juin, le déficit de financement s'élevait à 9 millions de dollars.

Participation régionale et internationale

22. Le 7 février, lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale tenu à Malabo, les participants ont demandé aux groupes armés signataires d'honorer leurs engagements au titre de l'Accord politique. Les participants au Sommet ont salué l'accord conclu en octobre 2024 entre la République centrafricaine et le Tchad en vue de la création d'une force conjointe de sécurité des frontières, et ont encouragé le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad et le Congo à continuer de s'employer à rétablir la sécurité et à aider les victimes de déplacements forcés.

III. Conditions de sécurité, protection des civils et extension de l'autorité de l'État

23. La situation en matière de sécurité est restée fragile dans certaines régions de l'ouest et de l'est du pays, malgré une diminution du nombre d'incidents de sécurité dans le centre. Au cours de la première moitié de la période couverte par le présent rapport, le nombre d'attaques menées par des groupes armés contre des civils, des travailleurs humanitaires, les forces nationales de défense et de sécurité et la MINUSCA s'est accru. Le nombre total d'incidents de sécurité impliquant des signataires et des non-signataires de l'Accord de paix est resté largement inchangé par rapport à la période précédente (voir annexe I, fig. I). Les tensions se sont aggravées autour des sites miniers et des couloirs de transhumance en raison des affrontements entre les éleveurs transhumants et les combattants des 3R, des cas de violence intercommunautaire et des mouvements de combattants. Ces incidents ont donné lieu à des meurtres, à une intensification des violences sexuelles, à des enlèvements, à des déplacements forcés et à des extorsions. Les retombées du conflit au Soudan ont continué à alimenter l'insécurité dans certaines parties de la préfecture de la Vakaga.

24. En réponse, les forces de défense nationale et d'autres personnels de sécurité ont lancé des opérations visant les groupes armés dans le nord-ouest et le sud-est, ce qui a entraîné des contre-attaques contre les forces de défense nationale et des attaques de représailles de la part de groupes armés contre les civils (voir annexe I, fig. II). Ces opérations ont permis d'éloigner les combattants armés des grands centres de population, mais ils ont conservé la capacité de mener des attaques dans certaines localités et sur des axes clés. La Mission a fourni un soutien logistique aux forces de

défense nationale pour renforcer leur présence et établir de nouvelles positions dans le centre et l'est, notamment dans les préfectures de la Basse-Kotto, du Haut-Mbomou, du Mbomou et de la Vakaga.

25. Dans l'ouest, les tensions se sont aggravées entre les éleveurs transhumants, les groupes d'autodéfense locaux et les combattants des 3R. Entre le 14 février et le 9 mars, des éleveurs transhumants et des combattants présumés des 3R ont affronté des groupes d'autodéfense locaux près de Bozoum, dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, causant la mort d'au moins 20 civils et le déplacement d'environ 10 000 autres. Le 5 mars, une patrouille de la défense nationale est tombée dans une embuscade près du village de Boufforo, tendue par des combattants présumés des 3R, qui a causé la mort d'un soldat et de trois combattants.

26. Les attaques menées par les combattants des 3R dans la préfecture de Lim-Pendé du 25 au 28 février sur l'axe Nzoro-Bocaranga-Bohong se sont soldées par la mort de 13 civils et l'incendie de centaines d'habitations. Dans les préfectures de la Nana-Mambéré et de la Mambéré-Kadéï, des combattants anti-balaka et des combattants des 3R ont tué, enlevé et rançonné des civils autour de sites miniers et de couloirs de transhumance. En réponse à cela, le personnel de la défense nationale et d'autres services de sécurité ont mené des opérations dans le nord-ouest du pays. Du 2 au 13 mars, la MINUSCA a déployé une base opérationnelle temporaire à Nzoro pour sécuriser la zone.

27. Dans la région des Plateaux, les violences liées à la transhumance se sont poursuivies. Le 17 mars, des combattants présumés des 3R ont attaqué le village de Pama, près de Boda, alors qu'ils poursuivaient des bergers peuls, ce qui a déclenché des affrontements. En guise de riposte, les jeunes de la région ont organisé un groupe d'autodéfense pour protéger les bergers, ce qui s'est soldé par la mort d'un assaillant. Le lendemain, les mêmes combattants auraient riposté, tuant huit civils.

28. Le 18 février, la MINUSCA a lancé un plan de stabilisation pour la région de Yadé, dans le nord-ouest du pays, en privilégiant Bozoum, Ndim et Ngoutéré, en établissant des bases opérationnelles temporaires et en déployant des effectifs de police supplémentaires à Bocaranga et Paoua (préfectures de l'Ouham-Pendé et de Lim-Pendé) et à Bossangoa (préfecture de l'Ouham). La Mission a tiré parti de la présence renforcée de la Force pour mettre en œuvre des projets de remise en état des routes, améliorer la mobilité et étendre sa portée opérationnelle, ainsi que celle des forces nationales de défense et de sécurité. Elle-même et l'équipe de pays des Nations Unies ont réorienté leurs activités pour soutenir le plan de stabilisation de Yadé, en mettant l'accent sur le processus de paix, la cohésion sociale, la transhumance, l'accès aux routes et le dialogue communautaire.

29. L'accord signé le 19 avril entre le Gouvernement, les 3R et l'UPC pour leur retour à l'Accord politique, et le communiqué ultérieur du 25 avril publié par les dirigeants des 3R et de l'UPC pour appeler leurs combattants à mettre fin aux affrontements, a été suivi d'une diminution du nombre de violations de l'accord politique par ses signataires au cours de la période de référence, malgré des incidents de sécurité impliquant des combattants des 3R dans les préfectures de Lim-Pendé et de l'Ouham-Pendé.

30. Dans le centre du pays, le nombre d'incidents de sécurité liés à la transhumance a diminué grâce aux efforts de sensibilisation, à la présence accrue des autorités locales et à leur participation à la gestion des tensions liées à la transhumance, par l'intermédiaire des mécanismes préfectoraux de mise en œuvre. Cependant, des incidents de sécurité ont continué à se produire. Le 26 février, dans la préfecture de la Ouaka, des affrontements entre les forces de défense nationale et la Coalition militaire de salut du peuple et le redressement près du site minier de Balaka ont fait neuf morts, dont six civils. Le 22 mars, quatre travailleurs humanitaires ont été

agressés sur l'axe Ouogo-Batangafo. En réponse, la police de la MINUSCA a entrepris des patrouilles conjointes régulières avec les forces de sécurité intérieure à Batangafo (préfecture de l'Ouham-Fafa) pour aider à rétablir la stabilité.

31. La Mission a renforcé sa présence dans la préfecture de la Basse-Kotto en établissant une base opérationnelle temporaire à Mingala le 18 février pour appuyer l'inscription des électeurs. Elle a également organisé des campagnes de sensibilisation conjointes avec les autorités locales pour lutter contre les tensions persistantes liées à la transhumance.

32. Dans le nord-est, les incursions armées liées au conflit soudanais se sont poursuivies. Des véhicules présumés être ceux des forces de soutien rapide ont été aperçus à plusieurs reprises dans les régions d'Am Dafok et d'Aouk (préfecture de la Vakaga). La MINUSCA a maintenu sa présence à Am Dafok et a continué à soutenir le renforcement des forces de défense nationales.

33. Dans l'est, les tensions intercommunautaires et les affrontements entre les Azandé Ani Kpi Gbé (AAKG) et les forces nationales de défense et de sécurité ont aggravé la situation en matière de sécurité. Les manifestations organisées par la population locale à Obo et à Zémio (préfecture du Haut-Mbomou) les 10 et 12 février pour demander la libération des dirigeants des AAKG arrêtés en lien avec l'assassinat de 12 civils dans un camp peul à Mboki, le 22 janvier, ont exacerbé les tensions (voir [S/2025/97](#)). En réponse, la MINUSCA a facilité les visites de représentants du Gouvernement pour désamorcer les tensions et a renforcé sa présence à Obo en déployant à titre temporaire un Groupe de protection de la Force entre février et avril. Les assassinats ciblés de peuls par des éléments présumés des AAKG se sont néanmoins poursuivis. Entre le 27 mars et le 6 mai, des attaques contre des peuls ont été signalées à Mboki, Obo et Zémio (préfecture du Haut-Mbomou) et dans leurs environs, qui se sont soldées par la mort de deux femmes et de deux enfants et par un enlèvement.

34. Le 28 mars, des éléments présumés des AAKG ont tendu une embuscade et attaqué des membres d'une patrouille de la MINUSCA près du village de Tabane, à 20 km à l'ouest de Zémio, tuant un soldat de la paix originaire du Kenya. Deux éléments des AAKG soupçonnés d'être impliqués dans l'attaque et le meurtre de ce soldat de la paix ont été arrêtés les 2 et 19 avril par les forces de défense nationale. En réponse, la Mission a renforcé sa posture dans la zone, en déployant une Force d'intervention rapide et en déployant des véhicules blindés de transport de troupes supplémentaires pour prévenir la violence et protéger les civils et le personnel des Nations Unies.

35. Les 30 avril et 1^{er} mai, des éléments des AAKG et des éléments présumés de Wagner Ti Azande (WTA) ont attaqué des positions des forces nationales de défense et de sécurité près de Koumboli, dans les environs de Zémio, tuant trois soldats, un policier et un gendarme, et blessant plusieurs autres membres des forces nationales de défense et de sécurité. Le 2 mai, à Zémio, celles-ci ont repoussé une attaque des AAKG sur leur position. Ces attaques ont eu lieu à la suite de désertions d'éléments de WTA des bases des forces de défense nationale dans la préfecture du Haut-Mbomou. En réponse, le Gouvernement, avec le soutien de la MINUSCA, a déployé des forces de défense nationale de Bangui à Zémio et à Mboki pour renforcer la sécurité et la présence de l'autorité de l'État. En outre, la force de la MINUSCA a été déployée dans cette zone et a sécurisé des abris temporaires pour les civils déplacés et fourni une assistance humanitaire.

36. Le 14 mai, dans la préfecture de la Haute-Kotto, des éléments armés du Parti pour le rassemblement de la nation centrafricaine ont lancé des attaques coordonnées contre trois postes de contrôle des forces de défense nationale à Ouadda. L'assaut a entraîné la mort de cinq membres des forces nationales de défense et de sécurité et

d'un civil, ainsi que le déplacement temporaire de civils. En réponse, la MINUSCA a intensifié ses patrouilles le long de l'axe Ouadda-Ouanda Djallé, et les forces de défense nationale et d'autres personnels de sécurité ont lancé des opérations de sécurité.

37. À Bangui, les niveaux de criminalité ont augmenté de 7 % (2 429 incidents) par rapport à la période couverte par le rapport précédent (2 260 incidents).

38. La menace des engins explosifs a persisté dans l'ouest. Le nombre d'incidents et de victimes a augmenté, et 12 civils, dont 5 enfants, ont été victimes d'accidents liés à des restes explosifs de guerre. La MINUSCA a mené des activités de sensibilisation aux risques liés aux munitions explosives dans les préfectures de Bangui, de la Mambéré-Kadéï, de l'Ouham, de l'Ouham-Pendé et de la Sangha-Mbaéré. Elle a éliminé en toute sécurité cinq engins explosifs à Bangui et dans l'ouest du pays et a formé 289 membres du personnel de défense et de sécurité nationales (dont 59 femmes) à l'atténuation des risques liés aux engins explosifs ainsi qu'à la gestion des armes et des munitions. La formation a été étendue au personnel des Nations unies et aux travailleurs humanitaires, notamment en ce qui concerne l'utilisation du système d'alerte précoce et de réaction, afin de renforcer les capacités de protection des civils.

39. La Mission a continué à préconiser l'extension de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays. Au 1^{er} mai, 207 autorités administratives locales sur 210 avaient été nommées et étaient présentes à leur poste, y compris les 7 gouverneurs et les 13 préfets, 82 sous-préfets sur 85 et tous les secrétaires préfectoraux, dont les déploiements ont été facilités par la Mission (voir annexe I, fig. III).

40. La Mission a soutenu les efforts nationaux visant à renforcer la gouvernance et la responsabilité dans le secteur de la sécurité. Le 20 février, le Président a signé la politique de défense nationale, qui a été élaborée avec le soutien de la MINUSCA et dans laquelle est posé le cadre d'une loi de programmation militaire. Entre février et mars, l'Inspecteur général des forces de défense nationale s'est rendu à Paoua et à Ndélé pour inspecter les conditions de travail et de vie des forces de défense nationale et évaluer le respect des normes de conduite et de discipline. Les 8 et 9 avril, la MINUSCA a organisé un atelier sur la défense et la sécurité, le droit et les finances à l'intention de 33 membres des commissions parlementaires, afin de renforcer les mécanismes nationaux de contrôle liés au secteur de la sécurité.

IV. Droits humains et état de droit

Droits humains

41. Les activités des groupes armés, notamment des 3R et des AAKG, les tensions liées à la transhumance et les opérations militaires des forces nationales de défense et de sécurité et d'autres personnels de sécurité dans les préfectures du Haut-Mbomou, de Lim-Pendé et de l'Ouham ont continué à porter préjudice à la situation en matière de droits humains. Le nombre de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits a augmenté de 15 % au cours de la période considérée, et le nombre de victimes a diminué de 5 % (voir annexe I, fig. IV).

42. Les autorités de la police judiciaire de l'Office centrafricain de répression du banditisme ont entravé l'accès des avocats et de la MINUSCA à 14 personnes en détention, dont des proches de l'ancien Premier Ministre, Henri-Marie Dondra (voir par. 5). À la suite d'une grève de l'Ordre des avocats au barreau de la République centrafricaine le 2 avril, le Ministre d'État chargé de la justice, de la promotion des droits humains et de la bonne gouvernance a publié une circulaire le 7 avril, exhortant les acteurs judiciaires à permettre aux avocats d'accéder à leurs clients, comme

l'exige la loi. Le 14 avril, les avocats ont reçu un droit de visite et la grève a été suspendue. La MINUSCA a depuis rencontré les détenus.

43. Le 21 mars, le Président a signé un décret par lequel ont été nommés 11 nouveaux commissaires (dont 4 femmes) de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. Les commissaires ont prêté serment le 10 avril lors d'une cérémonie présidée par le Président de la Cour d'appel de Bangui.

44. Les violations graves des droits de l'enfant se sont poursuivies au cours de la période couverte par le présent rapport (voir annexe I, fig. VI). Au total, 19 enfants, dont trois filles, ont été relâchés par les AAKG. Dix-huit autres enfants qui auraient été associés à d'autres groupes armés ont été transférés aux autorités civiles pour permettre leur réintégration, conformément au protocole régissant le transfert signé par le Gouvernement et l'ONU.

45. Les violences sexuelles liées au conflit ont persisté dans l'ensemble du pays, en particulier dans la région du nord-ouest (voir annexe I, fig. V). Dans la région de Yadé, la MINUSCA a recensé des incidents attribués à des combattants des 3R et à des éleveurs transhumants armés qui ont pris pour cible des femmes et des filles.

46. Conformément à sa politique de diligence voulue en matière de droits humains, la MINUSCA a dispensé à 178 membres des forces de défense et de sécurité (dont 14 femmes) une formation sur les rôles et les responsabilités en matière de défense des droits humains. À la suite de la demande de soutien logistique, opérationnel et technique formulée par le Gouvernement, la MINUSCA a examiné les dossiers relatifs aux droits humains concernant 1 337 membres des forces nationales de défense et de sécurité, ce qui a permis à la Mission de leur procurer le soutien demandé.

État de droit

47. Au 1^{er} juin, 24 des 28 tribunaux de droit commun de Bangui et dans les régions étaient opérationnels en matière civile ; 18 d'entre eux tenaient également des audiences pénales. Onze tribunaux de première instance ont organisé 49 audiences et des enquêtes judiciaires foraines dans des zones reculées, avec le soutien de la MINUSCA.

48. Le 20 mars, Mohamed Ali Fadoul, membre d'un groupe d'autodéfense du quartier PK5 de Bangui, a été arrêté à la demande de la Cour pénale spéciale pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre liés à l'attaque du 28 mai 2014 perpétrée contre l'église catholique Notre-Dame de Fatima à Bangui.

49. L'accès aux soins de santé, à la nourriture et à l'eau reste limité dans le système pénitentiaire en raison des contraintes budgétaires et du manque de personnel. La MINUSCA et ses partenaires ont livré des fournitures médicales aux centres de détention de Bambari, Bangui, Berbérati et Bimbo. Le 23 avril, avec le soutien de la MINUSCA, le Ministère de la justice, de la promotion des droits humains et de la bonne gouvernance et le Ministère de la santé et de la population ont signé un décret portant création d'un comité interministériel mixte sur la santé des détenus, qui servira de mécanisme de coordination permanent pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions sanitaires dans les lieux de détention.

50. La surpopulation carcérale s'est aggravée, et le taux enregistré dans la prison centrale de Ngaragba a atteint 256 %, annulant certains des progrès faits avec les libérations qui avaient suivi la grâce présidentielle accordée le 31 décembre 2024. Plus de 76 % des détenus restent en détention provisoire. La MINUSCA, en collaboration avec l'Ordre des avocats au barreau de la République centrafricaine, a fourni une assistance juridique à 500 personnes placées en détention provisoire.

Situation socioéconomique et humanitaire

51. La République centrafricaine reste confrontée à de graves problèmes socio-économiques dus à la faiblesse structurelle des recettes intérieures, à l'inflation persistante et aux pénuries chroniques d'eau et d'électricité. Du 19 au 28 mars, une délégation du Fonds monétaire international a rencontré les autorités à Bangui dans le cadre des troisième et quatrième examens au titre du programme de facilité élargie de crédit. Elle a noté que si les prévisions de croissance pour 2025 avaient été revues à la hausse à 1,8 %, le pays n'en restait pas moins exposé au risque d'une réduction de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, ainsi qu'à des défis persistants dans le secteur de l'énergie.

52. Le 28 avril, en marge de la réunion de printemps du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Washington, le Gouvernement centrafricain a présenté le plan national de développement (2024-2028) aux partenaires techniques et financiers, en vue d'une table ronde destinée à mobiliser des fonds pour sa mise en œuvre. Le 28 mai, l'Assemblée nationale a approuvé la loi de finances révisée de 2025, qui prévoit un déficit budgétaire de 24,5 millions de dollars (0,8 % du produit intérieur brut) et un déficit primaire de 67,1 millions de dollars (2,2 % du produit intérieur brut). Ces déficits devraient être couverts par des opérations de trésorerie. Le budget donne la priorité à l'intégration de la fonction publique, à la préparation des élections et aux projets d'infrastructure, tout en mettant l'accent sur la rigueur budgétaire et l'augmentation des recettes.

53. Au 10 avril, le plan de réponse humanitaire 2025 pour la République centrafricaine était financé à hauteur de 13,4 %, y compris 43,7 millions de dollars mobilisés sur les 326,1 millions de dollars requis pour venir en aide à 1,8 million de personnes. Le manque de financement a entraîné la suspension de plusieurs services essentiels, notamment l'aide alimentaire, les services de santé et la protection, ce qui a eu des répercussions sur les populations vulnérables. Bien que le plan de réponse humanitaire reste pleinement en vigueur, les acteurs humanitaires ont été contraints de redéfinir les priorités, en ciblant 1,2 million de personnes dans 56 sous-préfectures, sur les 66 initialement prévues pour 2025, et en privilégiant les zones où les besoins sont les plus importants (voir annexe I, fig. VII). En outre, l'accès humanitaire est resté limité en raison des activités des groupes armés, de l'infrastructure routière limitée et de la présence d'engins explosifs.

54. La réduction du financement des programmes visant à éliminer la violence fondée sur le genre et à la combattre a entravé l'aide apportée aux personnes rescapées. Au total, 2 445 cas de violence fondée sur le genre ont été signalés au cours du premier trimestre 2025. Outre le soutien psychosocial, les services fournis par l'ONU pour aider les personnes rescapées incluaient des soins médicaux, des abris sûrs, une assistance juridique et une aide à la subsistance.

55. Au 1^{er} juin, 42 723 personnes déplacées à l'intérieur du pays et 59 982 réfugiés et demandeurs d'asile se trouvaient en République centrafricaine, et 679 462 réfugiés centrafricains vivaient à l'étranger. La baisse du financement a un impact sur le suivi régulier de la situation et sur la mise à jour de ces chiffres (voir annexe I, fig. VIII).

56. Le conflit au Soudan continue de provoquer un afflux de réfugiés en République centrafricaine. Entre le 9 et le 22 mars, 2 391 nouveaux réfugiés soudanais sont arrivés à Birao, où le principal camp de réfugiés, Korsi, accueille 25 320 réfugiés soudanais, dont 84 % sont des femmes et des enfants. Au 1^{er} juin 2025, le nombre de réfugiés soudanais arrivés en République centrafricaine depuis le début de la crise de 2023 était estimé à 36 642 personnes, soit une augmentation de 43 % depuis le 1^{er} juin 2024.

V. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Optimisation de la performance

57. La Mission a continué à s'employer à mieux exécuter son mandat conformément à sa stratégie politique quinquennale, malgré des contraintes opérationnelles liées à des problèmes de liquidités. L'optimisation des performances s'est concentrée sur l'adaptation de la configuration de la Mission aux besoins opérationnels. Le 7 avril, la Mission a adopté des concepts d'opérations militaire et de police révisés afin d'améliorer sa flexibilité opérationnelle face à l'évolution des conditions de sécurité. La nouvelle configuration de la Force passe de trois à quatre secteurs, avec l'ajout d'un état-major à Bangassou, tandis que la configuration de la police passe à six zones, correspondant aux régions administratives nationales.

58. La Mission a continué à s'employer à optimiser son environnement opérationnel et à accroître sa mobilité sur le terrain, ce qui a également bénéficié aux forces nationales de défense et de sécurité et aux Centrafricains, en remettant en état et en entretenant 145 km de route entre Bossembélé et Bossangoa (préfecture de l'Ouham) et en étendant les pistes d'atterrissement de Bria (préfecture de la Haute-Kotto) et de Paoua (préfecture de Lim-Pendé) pour permettre l'exploitation des avions C-130 de la MINUSCA. En outre, en avril, la MINUSCA a achevé la remise en état de la piste d'atterrissement de Mboki (préfecture du Haut-Mbomou).

59. La Mission a installé deux générateurs d'eau atmosphérique à Bambouti (préfecture du Haut-Mbomou) et à Sam-Ouandja (préfecture de la Haute-Kotto) pour subvenir aux besoins des contingents déployés dans des endroits pauvres en eau. En outre, le 11 mars, la MINUSCA a achevé la remise en état de la décharge municipale de Kolongo à Bangui, l'objectif étant de réduire les risques environnementaux et sanitaires et de prolonger la durée d'exploitation de la décharge.

60. Conformément à la résolution [2759 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, la Mission et le Gouvernement ont fait progresser la coopération en matière de passation de marchés avec des entreprises locales. Le 16 avril, à Bangui, un séminaire sur les marchés publics locaux a été coprésidé par le Premier Ministre et la Représentante spéciale, avec la participation de représentants du Gouvernement, des organismes du système des Nations Unies et d'une centaine de participants du secteur privé. Les participants ont recommandé d'améliorer la part des entreprises locales dans les achats de la MINUSCA, de renforcer les capacités en matière de règles de passation de marchés des Nations Unies, et d'élargir l'enregistrement des fournisseurs à l'échelle nationale. Le Représentant spécial adjoint, coordonnateur résident et coordonnateur des opérations humanitaires et le Ministre des petites et moyennes entreprises et de la promotion du secteur privé ont envoyé au Secrétaire général de la CNUCED une lettre conjointe, datée du 30 avril, dans laquelle ils demandaient un soutien technique pour le Programme de facilitation des affaires du pays. Ce programme vise à renforcer la capacité des entreprises et leur participation au développement socio-économique du pays. En réponse, le Secrétaire général de la CNUCED a confirmé que le programme était adapté pour répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises et a proposé d'étudier le format potentiel de la présence de la CNUCED dans le pays à la suite d'une mission d'évaluation. La MINUSCA a également établi la version finale des accords à long terme concernant 13 bureaux de terrain avec des fournisseurs locaux pour la fourniture de matériaux de construction dans tout le pays, d'une valeur de 20,5 millions de dollars sur une période de trois ans.

61. Au 1^{er} juin, la composante militaire de la MINUSCA avait déployé 14 054 personnes (9,38 % de femmes), sur un effectif autorisé de 14 400 personnes, dont 428

officiers d'état-major (95 femmes) et 150 observateurs militaires (43 femmes). La composante Police comprenait 3 017 membres (17,13 % de femmes) pour un effectif autorisé de 3 020 personnes, à savoir 15 civils (3 femmes), 597 policiers hors unités constituées (176 femmes) et 2 420 membres (341 femmes) déployés dans 14 unités de police constituées et une unité d'appui à la protection. Au total, 1 581 membres du personnel civil (32 % de femmes), parmi lesquels 701 agents recrutés sur le plan international, 591 agents recrutés sur le plan national, 287 Volontaires des Nations Unies et 108 agents pénitentiaires fournis par le Gouvernement, servaient au sein de la MINUSCA, soit 92 % des 1 715 postes approuvés.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

62. Au cours de la période considérée, le nombre d'atteintes à la sécurité ayant touché le personnel des Nations Unies a augmenté par rapport à la période précédente, le nombre total d'incidents signalés s'établissant à 121. Huit membres du personnel des Nations Unies sont décédés – 2 lors d'attaques armées, 1 lors d'une fusillade et 5 des suites d'une maladie. En outre, 16 personnes ont été blessées, dont 1 lors d'une attaque armée, 1 suite à des morsures de chien, 1 lors d'une opération de patrouille et 13 dans des accidents de la route. En réponse, la force de la MINUSCA a renforcé son dispositif sur les sites clés et a sensibilisé son personnel aux questions de sécurité, y compris la sécurité routière et les risques sanitaires.

63. Entre le 2 février et le 1^{er} juin 2025, cinq incidents de sécurité concernant le personnel et les installations de la MINUSCA ont été enregistrés. Le 27 mars, une patrouille de la MINUSCA a été interceptée par les forces de défense nationale à Bouar, mais a ensuite été autorisée à poursuivre sa route. À Bangui, quatre incidents, y compris des barrages de routine ou temporaires, concernant des organismes des Nations Unies et la MINUSCA, attribués aux forces nationales de défense et de sécurité, ont été résolus sans escalade.

64. La Mission a observé une augmentation des incidents liées à la surveillance aérienne et des tentatives d'intrusion. Le 30 mars, un drone non identifié a survolé la base de la Force de la MINUSCA à Mboki, prenant des photos avant de repartir vers l'ouest. Le lendemain, un drone utilisé par d'autres membres du personnel de sécurité s'est écrasé à l'intérieur du camp de la Force à Socatel (Bangui) ; il n'a été fait état d'aucun dégât. En outre, deux tentatives d'effraction ont eu lieu, d'abord dans la nuit du 21 au 22 mars dans la résidence d'un membre du personnel des Nations Unies à Bangui puis le 26 mars, dans le camp de la Force de la MINUSCA à M'Poko (Bangui). Tous ces incidents font actuellement l'objet d'enquêtes.

65. Les contraintes liées à l'approvisionnement en carburant ont continué de nuire aux opérations de la MINUSCA, étant donné que le fournisseur désigné par le Gouvernement conserve les droits exclusifs d'importation de produits pétroliers dans le pays. Les règles actuelles en matière d'importation de carburant obligent le sous-traitant de la Mission à dépendre uniquement des approvisionnements locaux, à des prix fluctuants et exorbitants, et constituent une violation de l'accord sur le statut des forces. Ces perturbations ont encore aggravé les problèmes de liquidités de la Mission, mettant en péril la capacité de la MINUSCA de poursuivre l'exécution des tâches essentielles relevant de son mandat, notamment la protection des civils, le soutien à l'extension de l'autorité de l'État et l'assistance électorale multidimensionnelle. La Mission continue de dialoguer avec les autorités nationales afin de résoudre le problème et de garantir un approvisionnement durable en carburant pour ses opérations.

Fautes graves, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles

66. Du 2 février au 30 avril, la MINUSCA a enregistré 10 allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant trois mineures, huit femmes et une victime de sexe féminin non identifiée et d'âge inconnu. Toutes les victimes identifiées ont été orientées vers des services d'assistance avec leur consentement. Les auteurs présumés sont 1 membre du personnel de police, 2 employés d'entrepreneurs et 10 militaires, dont 9 membres des contingents et 1 officier d'état-major. Huit incidents allégués se seraient produits entre 2024 et 2025, dont un au cours de la période couverte par le présent rapport, et les deux autres se seraient produits entre 2020 et 2023. Quatre pays fournisseurs de contingents ont nommé des enquêteurs nationaux, et des réponses sont en attente concernant deux allégations. L'ONU enquête actuellement sur les quatre autres allégations. La Mission, en coordination avec les réseaux locaux établis, a mené de vastes campagnes de sensibilisation à la politique de tolérance zéro dans les lieux où elle est présente.

VI. Questions financières

67. Par sa résolution [78/298](#) du 28 juin 2024, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 171,6 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025. Au 1^{er} juin 2025, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSCA s'élevaient à 410,7 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 2 793,1 millions de dollars. Il a été procédé au remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2024 et à celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2024.

VII. Observations

68. Je salue le Gouvernement centrafricain pour sa détermination constante à faire avancer les préparatifs des élections locales, législatives et présidentielles qui se tiendront en 2025 et 2026. L'achèvement du processus d'inscription sur les listes électorales constituera une étape cruciale pour la tenue de ces élections et pour ce qui est d'assurer une plus grande inclusion politique de la population, notamment des femmes. Je demande au Gouvernement de redoubler d'efforts pour que le processus d'inscription des électeurs soit mené à bien dans les délais, de manière inclusive et transparente. J'encourage le Gouvernement et les organisations de la société civile à poursuivre les campagnes de mobilisation civique pour accroître la participation des femmes et des jeunes aux élections, avec le soutien de la MINUSCA et de l'équipe de pays des Nations Unies. Je demande à la communauté internationale de renforcer son soutien pour combler les derniers déficits de financement des élections, ce qui sera essentiel pour que celles-ci se déroulent en temps voulu et de manière ordonnée.

69. J'exhorte toutes les parties prenantes à donner la priorité à un engagement politique constructif et les autorités à sauvegarder les droits humains et les libertés fondamentales, notamment les libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association. Il est essentiel que tous les acteurs politiques puissent mener leurs activités à l'abri de toute intimidation ou arrestation arbitraire, et que la campagne électorale se déroule de manière pacifique, inclusive et transparente. Il est encourageant que des partis d'opposition et du Gouvernement se soient dits ouverts au dialogue et j'invite toutes les parties à avoir des échanges constructifs.

70. Je salue l'engagement formel des groupes armés signataires, notamment les 3R et l'UPC, à cesser les hostilités et à rejoindre l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. L'accord signé le 19 avril marque une étape encourageante vers la mise en œuvre complète de l'Accord politique et de la feuille de route pour la paix. Je salue la collaboration efficace entre les Gouvernements de la République centrafricaine et du Tchad, ainsi que les chefs traditionnels, qui a facilité la conclusion de cet accord. Je demande à toutes les parties à l'accord du 19 avril, aux garants et aux facilitateurs, de soutenir et d'accélérer sa mise en œuvre intégrale de bonne foi. J'encourage en outre toutes les parties prenantes à tirer parti de cet accord pour faire progresser la mise en œuvre globale et durable de l'Accord politique, en coordination avec les autorités nationales et les partenaires internationaux, y compris la mise en œuvre effective du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement.

71. La poursuite des avancées dans la mise en œuvre de l'Accord politique et sa décentralisation est encourageante. Je salue le rôle essentiel joué par les mécanismes préfectoraux de mise en œuvre pour traiter les questions de sécurité et faire progresser les processus politiques et démocratiques au niveau local. Je demande au Gouvernement d'utiliser efficacement les capacités de ces mécanismes et d'assurer un soutien adéquat pour faire face aux problèmes de sécurité qui subsistent et assurer la mise en œuvre complète de l'Accord politique.

72. Je reste profondément préoccupé par l'insécurité qui persiste dans plusieurs régions du pays, en particulier dans l'ouest et dans l'est. Je condamne les attaques incessantes des 3R dans l'ouest, notamment en lien avec la transhumance, et l'escalade de la violence attribuée aux éléments des AAKG dans l'est, qui continue de déstabiliser les préfectures du Haut-Mbomou et du Mbomou. Ces actes de violence ont de graves répercussions sur la population civile, compromettent la stabilité et entravent les opérations des autorités étatiques, des organisations humanitaires et du personnel de la MINUSCA. J'exhorte tous les groupes armés à déposer les armes et à participer au processus de paix de bonne foi. Je demande en outre au Gouvernement de continuer à proposer des solutions politiques.

73. Je condamne avec la plus grande fermeté l'attaque du 28 mars contre une patrouille de la MINUSCA. J'exprime mes plus sincères condoléances à la famille du soldat de la paix décédé et au Gouvernement kényan, et je rappelle que les attaques visant le personnel des Nations Unies peuvent constituer des crimes de guerre au regard du droit international. La MINUSCA travaillera en étroite concertation avec le Gouvernement pour ouvrir rapidement des enquêtes sur ces attaques et amener leurs auteurs à en répondre devant la justice. Je rends hommage au courage et au sacrifice de l'ensemble du personnel civil et du personnel en tenue servant la MINUSCA, qui continue d'opérer dans des conditions extrêmement difficiles au service de la paix et la stabilité en République centrafricaine. La sûreté et la sécurité du personnel de la MINUSCA restent primordiales pour la bonne exécution de son mandat, s'agissant en particulier de protéger les civils et d'aider le Gouvernement à étendre la présence et l'autorité de l'État.

74. Je salue les efforts continus du Gouvernement pour améliorer la gouvernance du secteur de la sécurité, notamment en promulguant la politique de défense nationale. La professionnalisation des forces de défense nationale et de sécurité intérieure reste essentielle, et je demande que soit apporté un soutien global et durable à la réforme du secteur de la sécurité et à la gouvernance aux niveaux stratégique, institutionnel et opérationnel. Je salue par ailleurs les efforts déployés par les forces nationales de défense et de sécurité pour lutter contre l'insécurité grâce à des opérations ciblées. Il est essentiel que toutes les opérations de sécurité soient menées dans le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits humains afin de promouvoir la confiance de la population dans les forces nationales.

75. Je condamne les violations persistantes du droit international humanitaire, les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, y compris la violence sexuelle liée au conflit. La persistance des violences sexuelles liées au conflit est très préoccupante. La lutte contre l'impunité reste primordiale pour favoriser une résolution pacifique des conflits et ancrer l'autorité de l'État dans l'état de droit. Je me réjouis des progrès réalisés par les institutions judiciaires dans les régions isolées. J'estime encourageants les efforts faits pour améliorer les soins de santé dispensés aux détenus, mais je reste préoccupé par la surpopulation dans les prisons, qui a des répercussions négatives sur les conditions de vie des détenus. Je demande à tous les partenaires internationaux de continuer d'appuyer l'état de droit en République centrafricaine, y compris en assurant le financement durable et des capacités spécialisées pour la Cour pénale spéciale.

76. Bien que le climat socio-économique reste difficile, je salue le leadership du Gouvernement pour ce qui est de promouvoir le plan de développement national, qui jette les bases d'une paix à long terme et d'un développement durable. Je salue les efforts du Gouvernement pour rendre le plan opérationnel et le financer et je lance un appel en faveur d'une mobilisation accrue des ressources, avec le soutien des partenaires internationaux et régionaux, pour assurer un investissement durable dans les priorités de développement du pays.

77. J'encourage la poursuite des efforts conjoints de l'ONU et du Gouvernement pour renforcer le dialogue public-privé et développer la capacité des institutions nationales de soutenir les achats locaux et de promouvoir la résilience économique. Le premier séminaire conjoint sur les marchés publics locaux organisé par le Gouvernement et l'ONU a marqué une étape importante, et je demande instamment la concrétisation des recommandations qui en sont issues.

78. Je reste profondément préoccupée par la situation humanitaire et les conséquences du sous-financement du plan de réponse, qui ont entraîné la suspension de services vitaux, y compris l'assistance salvatrice en matière de sécurité alimentaire, de santé, de protection et de soutien aux personnes rescapées de la violence fondée sur le genre. J'exhorté les donateurs à se mobiliser et à contribuer à alléger les souffrances de la population centrafricaine et des réfugiés accueillis dans le pays. Les déplacements résultant du conflit armé, l'accès limité aux services de base et les conséquences de l'instabilité régionale ont aggravé les vulnérabilités existantes. Je demande à la communauté internationale de maintenir son soutien aux acteurs humanitaires et de garantir un accès sûr et sans entrave aux populations dans le besoin.

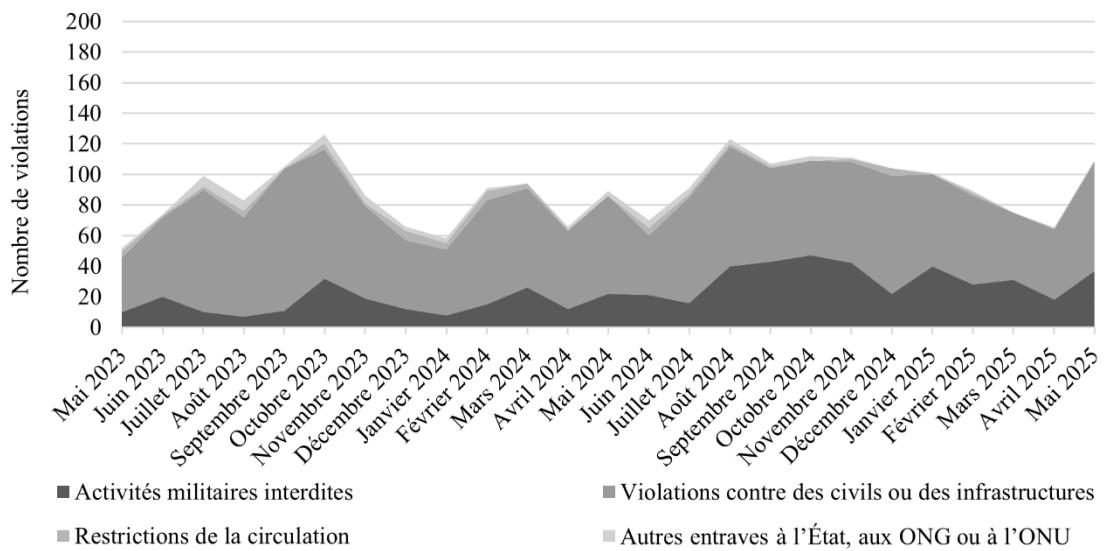
79. La capacité de la MINUSCA de mettre pleinement en œuvre sa stratégie politique et de soutenir les efforts nationaux de stabilisation continue de se heurter à des contraintes. Les problèmes de liquidité ont compromis la flexibilité opérationnelle et la planification des activités de la Mission, compromettant dans une certaine mesure l'exécution de son mandat. Néanmoins, la MINUSCA a continué à faire preuve de résilience et d'adaptabilité, poursuivant ses efforts pour optimiser les ressources, renforcer les partenariats et réinventer ses opérations afin de remplir son mandat.

80. Je tiens à exprimer à nouveau ma gratitude à ma Représentante spéciale pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, Valentine Rugwabiza, pour son leadership résolu et sa vision, ainsi qu'à l'ensemble du personnel des Nations Unies, aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police et aux partenaires nationaux et internationaux, pour leur dévouement et leurs contributions en faveur de la paix et de la stabilité en République centrafricaine.

Annexe I

A. Conditions de sécurité, protection des civils et extension de l'autorité de l'État

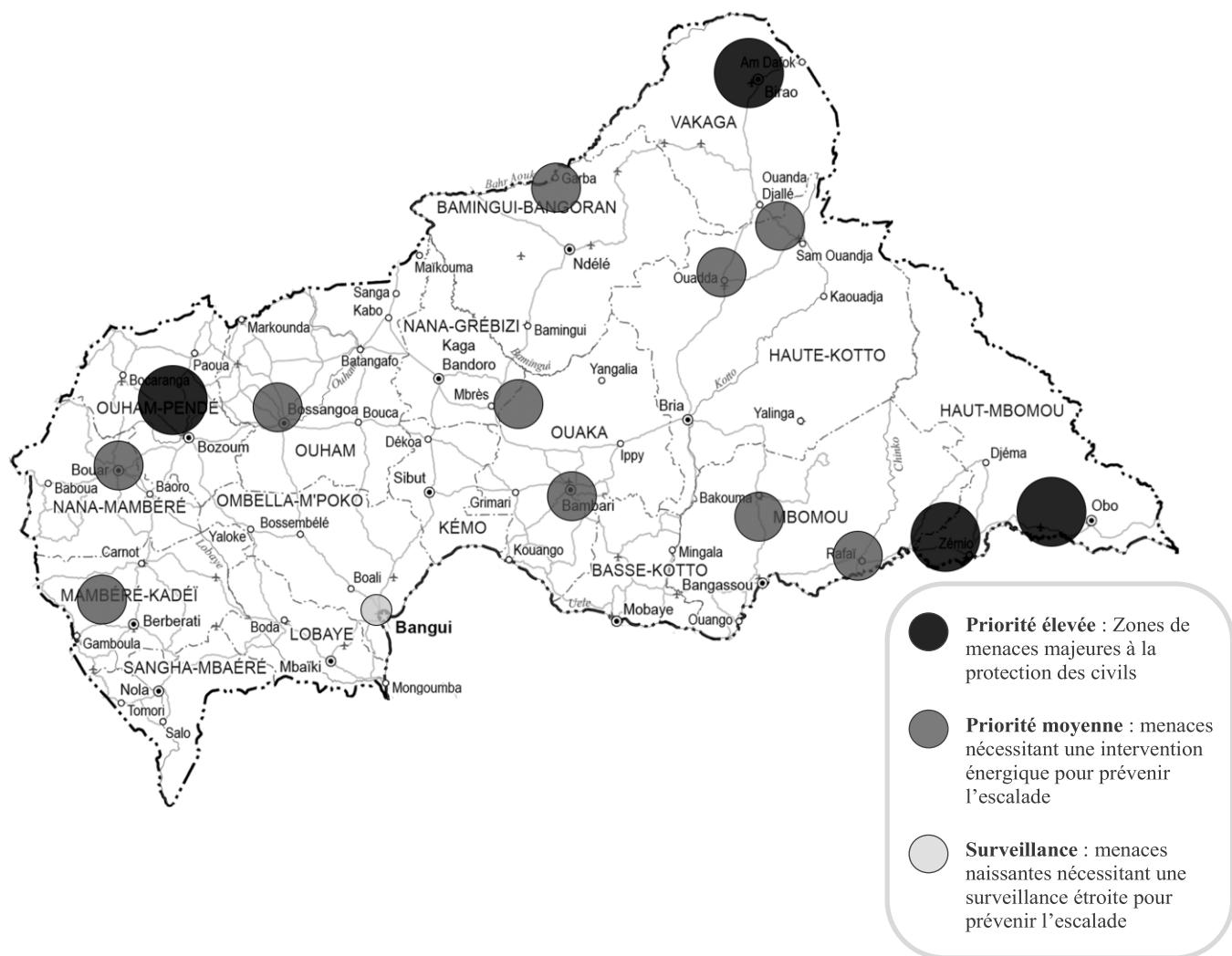
Figure I
Violations de l'Accord politique



Source : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA)/Cellule d'analyse conjointe de la Mission.

Notes : Pour plus de détails, voir par. 23

Figure II
Protection des civils – carte des zones sensibles au 28 mai 2025



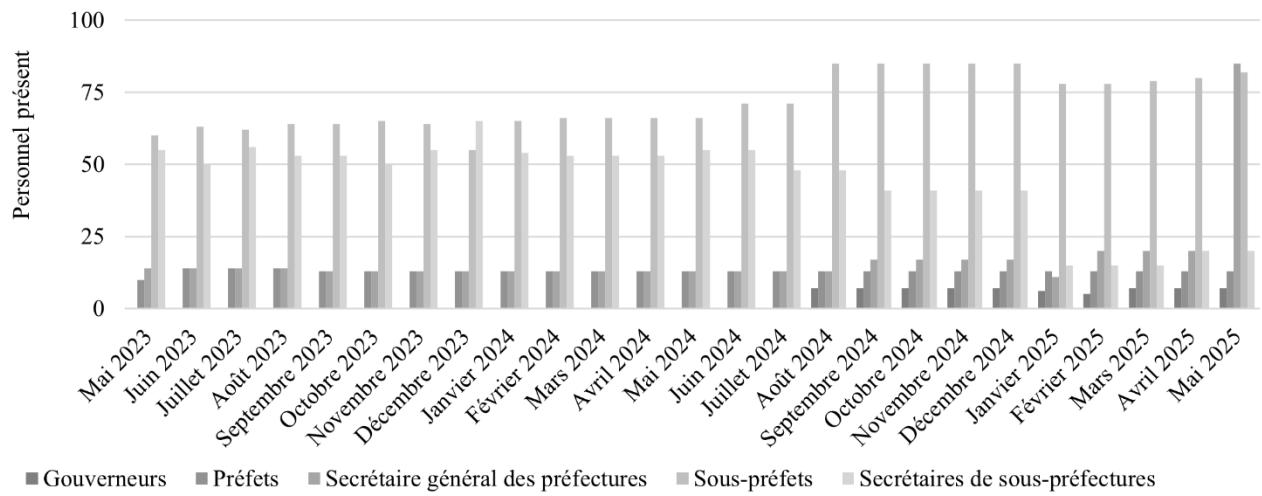
Source : MINUSCA/Groupe de la protection des civils.

Carte de base : Section de l'information géospatiale. D'après la carte de l'ONU, République centrafricaine, février 2020, Carte No. 4048 Rev.9.1.

Notes : Les frontières et noms indiqués et les appellations employées sur cette carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptations officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

Pour plus de détails, voir par. 23.

Figure III
Administrateurs civils présents à leur poste



Source : MINUSCA/Section des affaires civiles et section des affaires judiciaires et pénitentiaires.

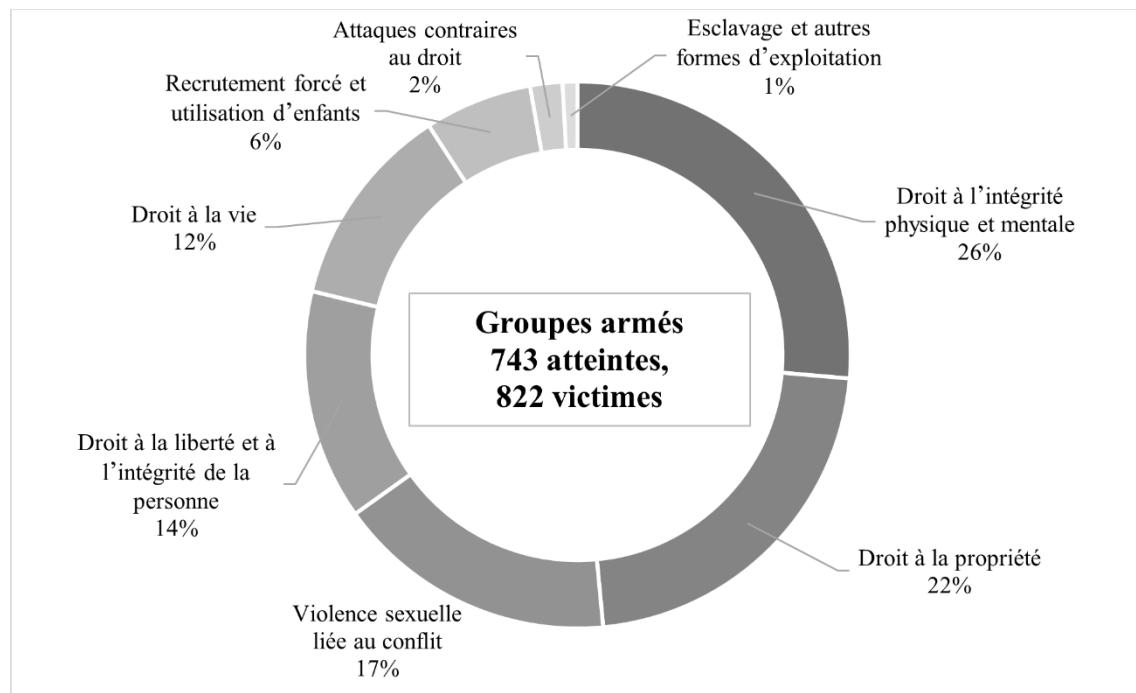
Notes : Pour plus de détails, voir par. 39.

B. Droits humains et état de droit

Figure IV

Violations des droits humains et atteintes à ces droits (2 février-1^{er} juin 2025)

a) Groupes armés non étatiques

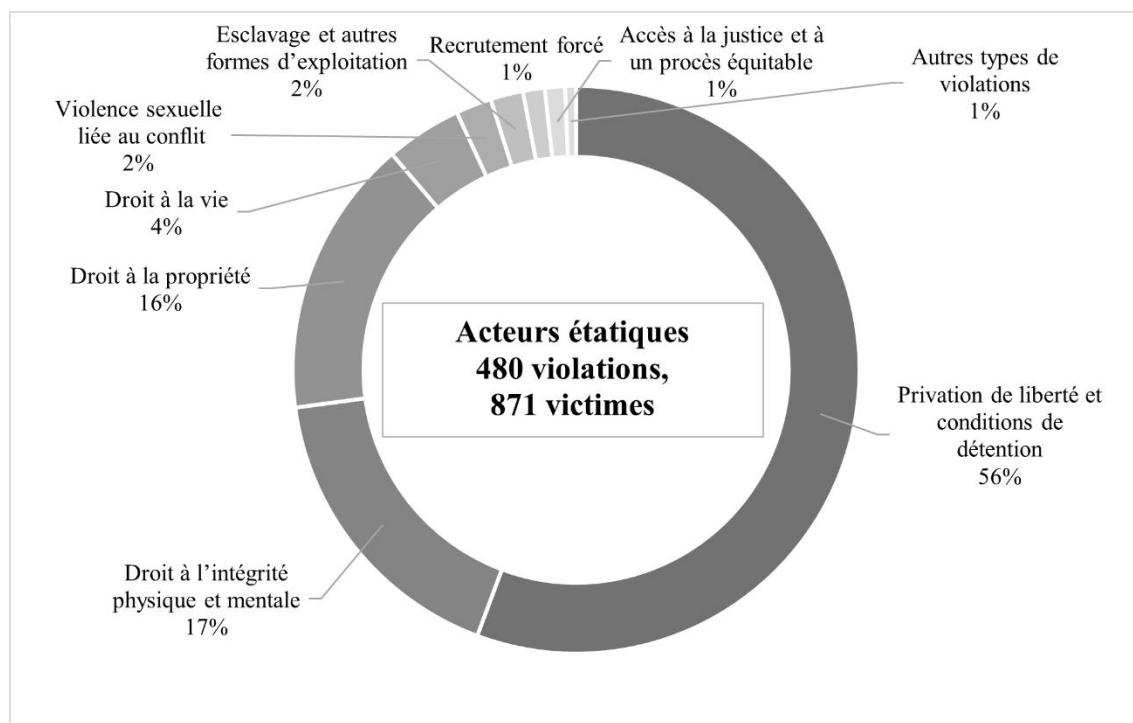


Notes : Les pourcentages se fondent sur le nombre de victimes recensées.

Les statistiques englobent les groupes signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ainsi que les groupes non signataires.

Pour plus de détails, voir par. 41.

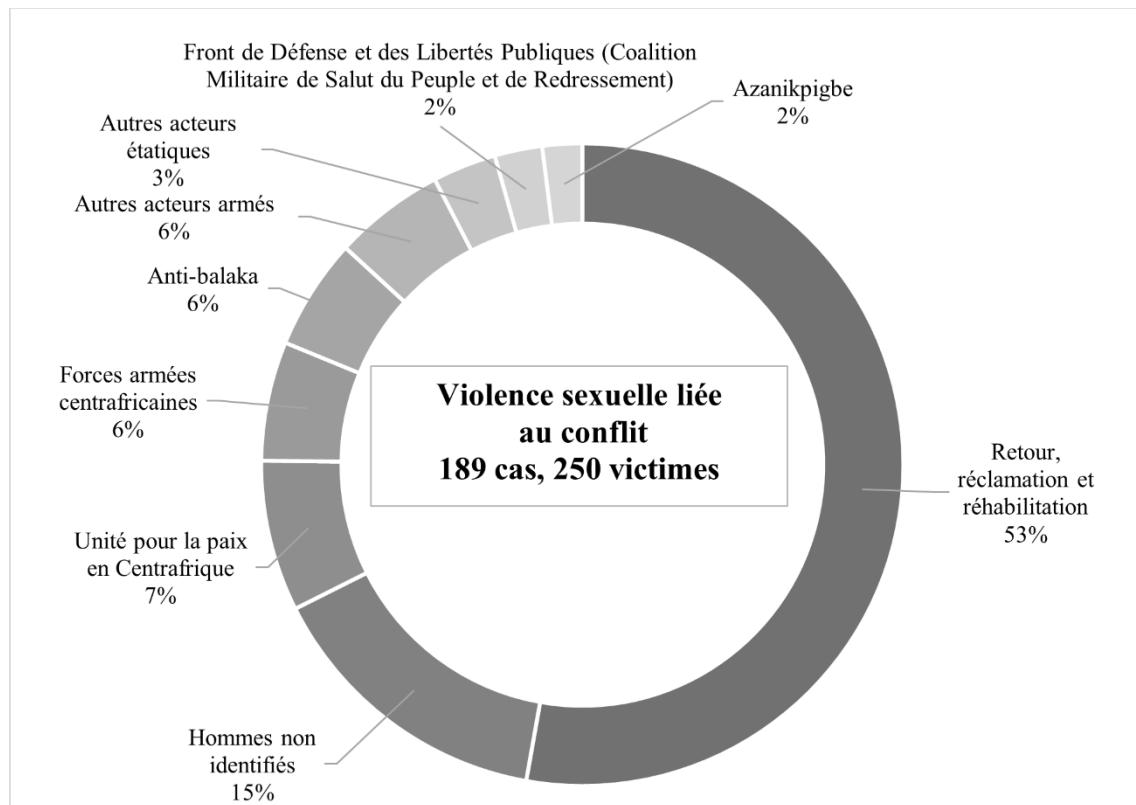
b) Acteurs étatiques



Notes : Les pourcentages se fondent sur le nombre de victimes recensées. Les statistiques comprennent les acteurs étatiques et les autres personnels de sécurité.

Pour plus de détails, voir par. 41.

Figure V
Violence sexuelle liée au conflit (2 février-1^{er} juin 2025)



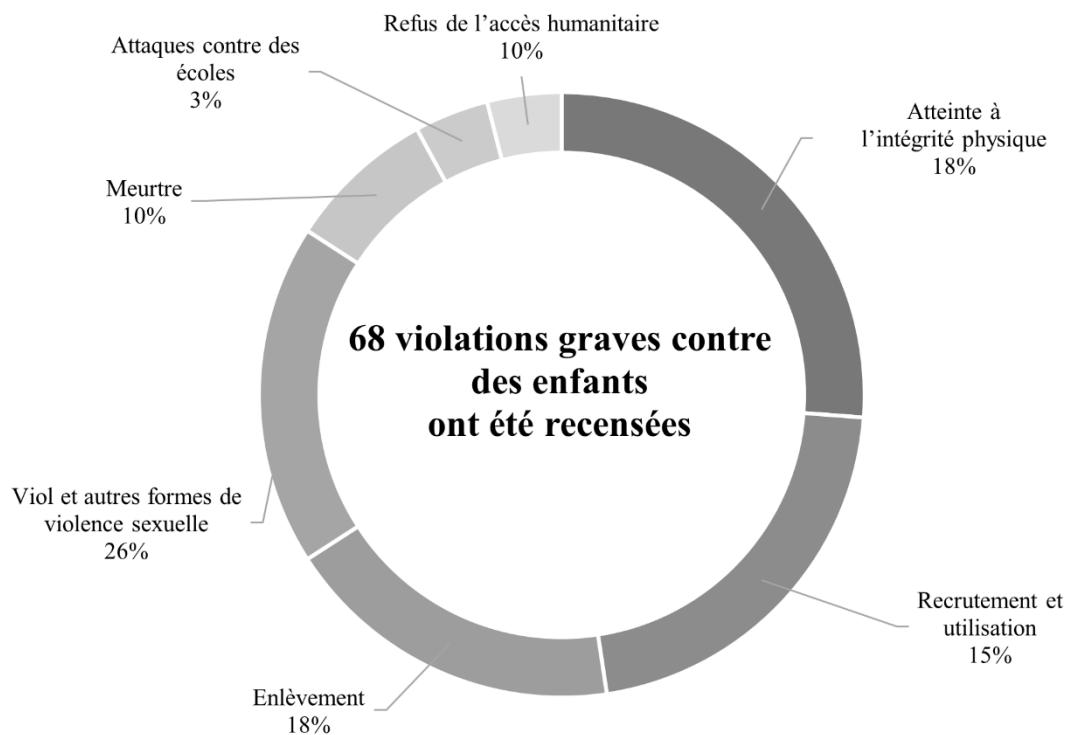
Notes : L'augmentation ou la diminution du nombre de cas recensés de violence sexuelle liée au conflit ne témoigne pas de l'ampleur du phénomène en République centrafricaine, cette violence étant très rarement signalée.

Les pourcentages représentés dans le graphique se fondent sur le nombre de victimes recensées.

Les statistiques englobent les groupes signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ainsi que les groupes non signataires.

Pour plus de détails, voir par. 45.

Figure VI
Graves violations contre des enfants (2 février-1^{er} juin 2025)



Source : MINUSCA/Groupe de la protection de l'enfance et équipe spéciale de pays (surveillance et information).

Notes : Les pourcentages représentés dans le graphique se fondent sur le nombre de victimes recensées.

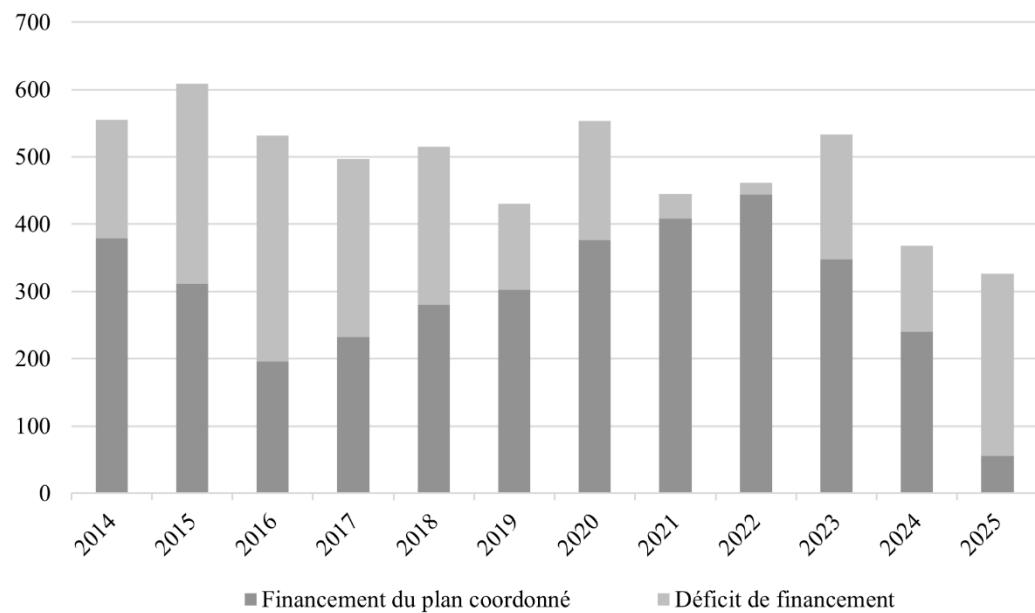
Pour plus de détails, voir par. 44.

C. Situation humanitaire

Figure VII

Financement du plan de réponse humanitaire au 1^{er} juin 2025

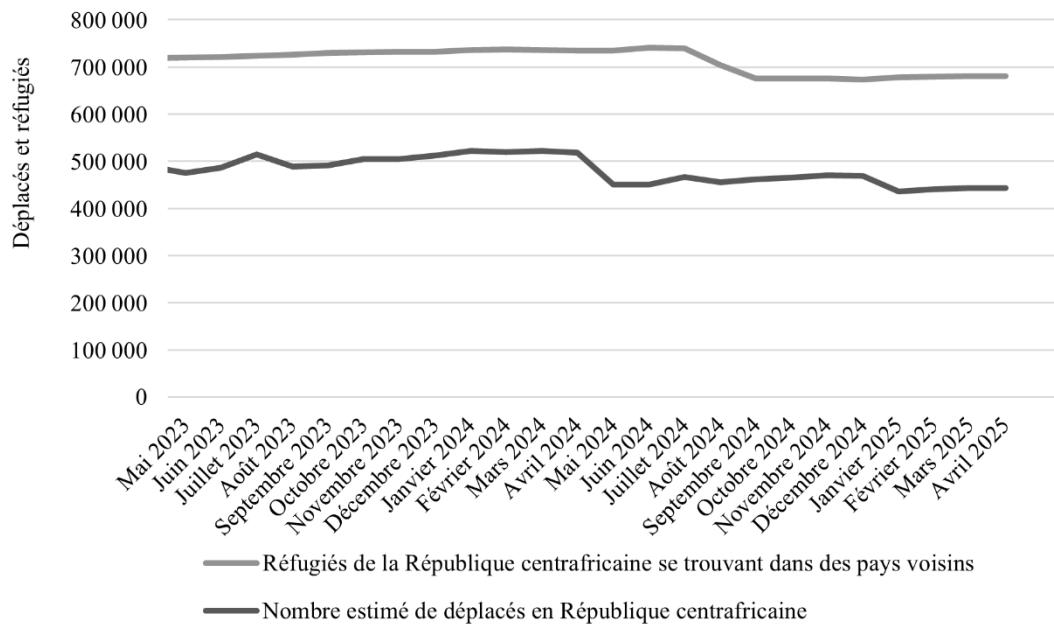
(En millions de dollars des États-Unis)



Source : MINUSCA/Bureau intégré.

Notes : Pour plus de détails, voir par. 53.

Figure VIII
Déplacés et réfugiés au 1^{er} juin 2025



Source : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Notes : Pour plus de détails, voir par. 55.

Annexe II

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine : effectifs militaires et effectifs de police au 1^{er} juin 2025

Pays	Composante militaire				Composante Police	
	Experts en mission	Officiers d'état-major	Contingents	Total	Unités de police constituées	Policiers hors unités constituées
Argentine	—	2	—	2	—	—
Bangladesh	13	35	1 373	1 421	—	7
Bénin	4	2	—	6	—	—
Bhoutan	2	5	180	187	—	—
Bolivie (État plurinational de)	2	3	—	5	—	—
Brésil	2	6	—	8	—	—
Burkina Faso	—	7	—	7	—	43
Burundi	8	12	746	766	—	—
Cambodge	4	5	335	344	—	—
Cameroun	3	7	750	760	320	29
Chine	3	—	—	—	—	3
Colombie	2	—	—	2	—	—
Congo	2	4	—	6	180	—
Côte d'Ivoire	—	5	180	185	—	49
Djibouti	—	—	—	—	180	39
Égypte	8	28	746	782	140	27
Équateur	—	1	—	1	—	—
Espagne	—	—	—	—	—	4
États-Unis d'Amérique	—	9	—	9	—	—
Fédération de Russie	3	10	—	13	—	—
France	—	3	—	3	—	2
Gambie	3	6	—	9	—	16
Ghana	4	9	—	13	—	4
Guatemala	2	2	—	4	—	—
Guinée	—	—	—	—	—	14
Inde	—	6	—	6	—	—
Indonésie	4	15	240	259	140	25
Jordanie	3	7	—	10	—	—
Kazakhstan	—	2	—	2	—	—
Kenya	7	9	—	16	—	—
Mali	—	—	—	—	—	18
Maroc	5	21	747	773	—	—
Mauritanie	9	8	450	467	320	5
Mexique	1	1	—	2	—	—
Mongolie	—	4	—	4	—	1
Népal	5	19	1 218	1 242	—	4
Niger	—	8	—	8	—	47

Pays	Composante militaire				Composante Police	
	Experts en mission	Officiers d'état-major	Contingents	Total	Unités de police constituées	Policiers hors unités constituées
Nigéria	—	8	—	8	—	7
Pakistan	9	31	1 370	1 410	—	7
Paraguay	2	2	—	4	—	—
Pérou	7	9	220	236	—	1
Philippines	1	1	—	2	—	—
Portugal	—	5	208	213	—	8
République de Moldova	3	1	—	4	—	—
République-Unie de Tanzanie	—	8	510	518	—	—
Roumanie	—	—	—	—	—	4
Rwanda	6	28	2 101	2 135	640	50
Sénégal	—	14	180	194	500	43
Serbie	2	3	70	75	—	—
Sierra Leone	4	3	—	7	—	—
Sri Lanka	—	5	110	115	—	—
Tchéquie	3	—	—	3	—	—
Togo	4	7	—	11	—	48
Tunisie	3	14	832	849	—	48
Türkiye	—	—	—	—	—	1
Uruguay	—	3	—	3	—	—
Viet Nam	1	7	—	8	—	—
Zambie	7	17	910	934	—	—
Zimbabwe	2	1	—	3	—	—
Total	150	428	13 476	14 054	2 420	597

Annexe III

Carte

